

## I. L'Ile-de-France, une région-capitale dans l'ensemble européen.

### Introduction :

Qu'est-ce qu'une région ?

En géographie, le mot région prend différents sens car il est utilisé à différentes échelles et ne coïncide pas toujours avec la notion administrative définie à l'échelle nationale ou dans le cadre de l'UE.

Une région est donc toujours une partie d'un ensemble plus vaste.

Dans le cas de l'Ile-de-France, le mot région peut être utilisé pour définir des réalités différentes :

- **L'IdF est une région administrative**, un des 22 découpages de l'espace Français et une des 271 régions définies par le système statistique européen NUTS2 (cartes p336 et deuxième de couverture)
- **L'Idf appartient géographiquement comme une région homogène plus vaste** dont les limites ne coïncident pas avec ses limites administratives. Sa construction s'appuie sur des données de géographie physique, des données historiques, des critères économiques et plus encore sur l'existence d'un environnement urbain celui **de l'aire métropolitaine parisienne**. En effet, l'influence parisienne dépasse le cadre régionale et même dans un certain sens le cadre nationale. Paris est une « ville-monde », elle est l'une des villes qui constituent « l'archipel métropolitain mondial ». Dans le cadre de l'Europe, elle occupe une place prépondérante plus ou moins intégrée la « Dorsale européenne »

### Pbm :

Quelle place occupe l'espace de l'IdF dans le cadre national, européen et mondiale ?

## I. Une Région homogène et dominante dans l'espace européen.

### 1. Espace administratif et population : p336.

Le découpage régional français est le résultat d'un processus long et complexe. Durant près de 150 ans, seul le découpage départemental a existé. Ce découpage départemental est un héritage de la Révolution qui voulait par ce moyen faire disparaître les particularismes et les héritages nobiliaires. La création d'une centaine de départements (incluant les DROM) se révèle très insatisfaisant dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire ou de décentralisation des décisions politiques. Dans les années 1956, la France choisit de créer 21 espaces régionaux dont l'IdF (la Corse n'est devenue une région que plus tard).

### a. Caractéristiques administratives de l'espace IDF : 1 et 2 p 338

IdF = Espace centré sur Paris qui a conduit à un découpage en 8 espaces départementaux au lieu de 3 précédemment (1965) :

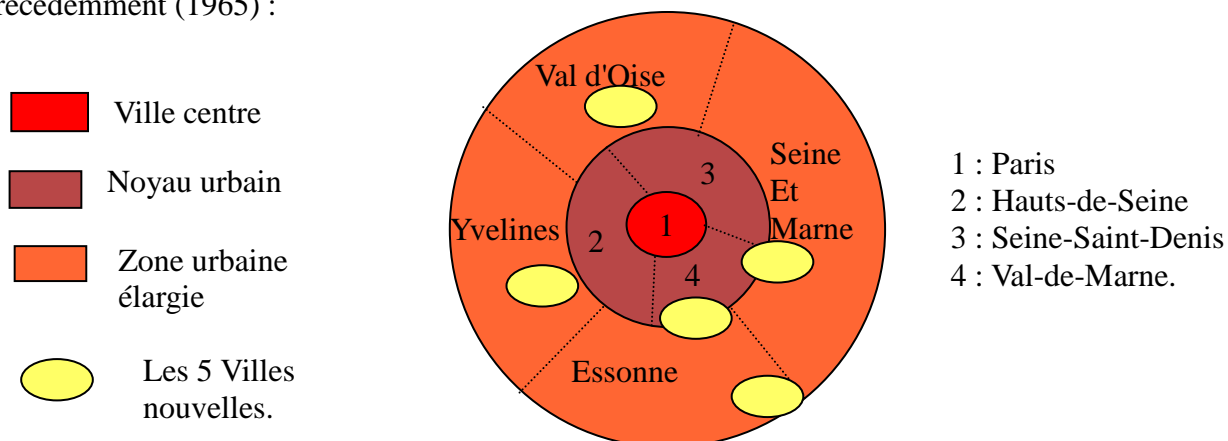


Figure : Schéma de l'organisation administratif et de l'aire métropolitaine parisienne.

**L'espace central** est constitué de ville de Paris. En terme géographique, cet espace forme le centre de l'aire métropolitain ce que le système NUTS qualifie **de ville centre**.

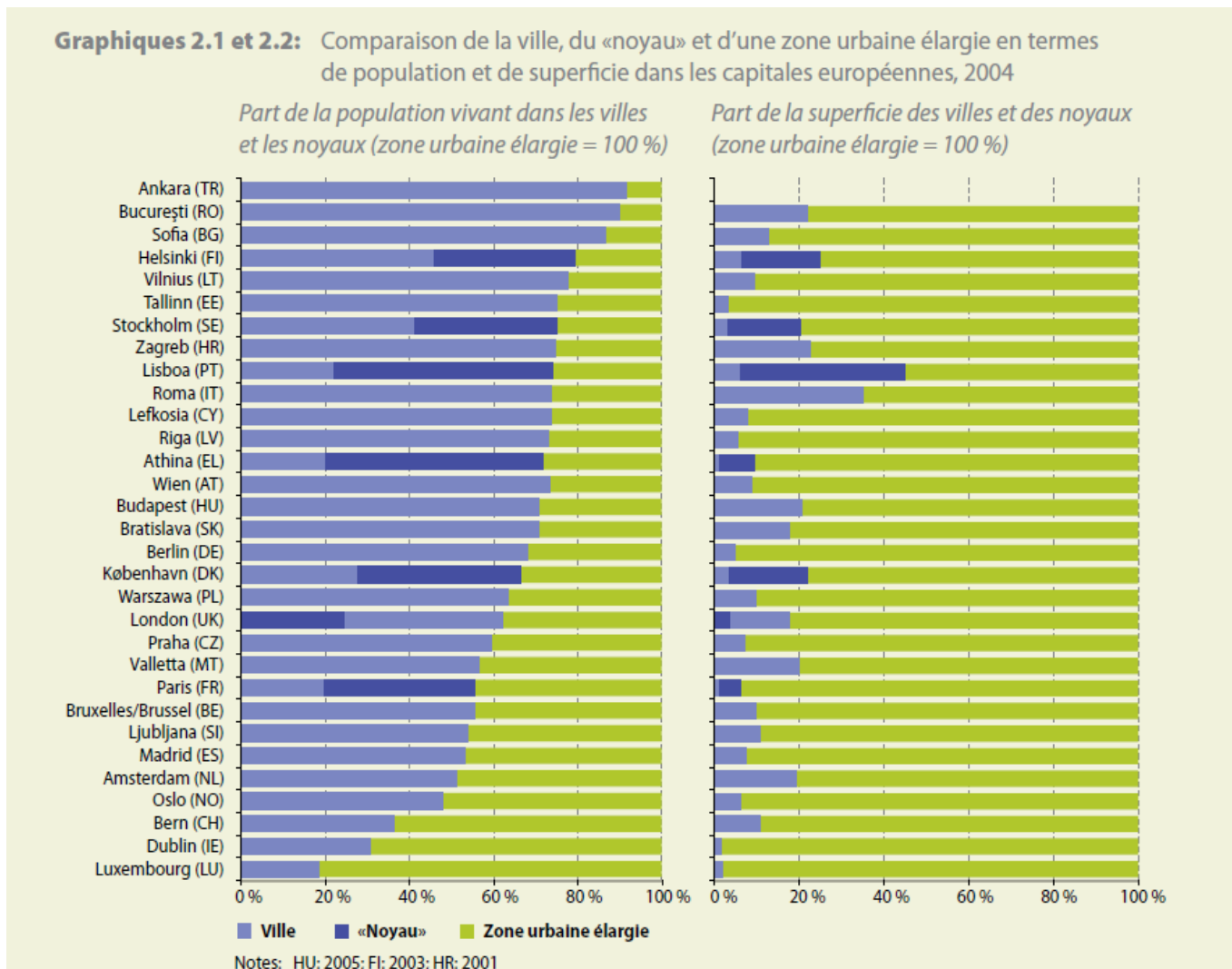
Paris représente un espace réduit de 105 km<sup>2</sup>, soit moins de 1% de l'espace régional mais concentre 20 % de la population Soit 2 180 000 personnes.

**Le premier espace périphérique** forme ce que l'on qualifie de « petite couronne » ou de « proche banlieue » en termes statistiques (NUTS2) on utilise le qualificatif de « noyau ». Constitué par 3 départements (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) ce noyau urbain accueille environ 4 300 000 d'habitants soit près de 35% de la population régionale. C'est un espace restreint d'environ 660 km<sup>2</sup>. La densité de population varie de

plus de 8000 à plus de 5000 habitants/km<sup>2</sup>

La **seconde couronne** ou « **grande banlieue** » est considérée comme faisant partie de la **Zone urbaine élargie**, elle accueille un peu plus de 5 millions d'habitants sur l'espace le plus vaste (environ 11 000 km<sup>2</sup>). Moins densément peuplés, les départements de la grande banlieue ont une densité moyenne supérieure à tous les autres départements français (exceptée la Seine-et-Marne classée 17<sup>ème</sup> avec 213 habitants/ km<sup>2</sup>).

La politique de développement de cinq villes nouvelles n'a pas abouti à un rééquilibrage suffisant entre zone centre et espace périphérique. L'observation [des cartes de l'aire métropolitaine](#), [des bassins d'emplois](#) ou [des réseaux de transport](#) de l'espace parisien témoigne de « l'hypercentralisation » parisienne et de l'extension de son aire d'influence bien au delà de la limite administrative de Île-de-France.



La centralisation de l'IdF autour de la métropole parisienne est évidente; Comparez aux autres capitales européennes, seule l'agglomération londonienne possède des caractéristiques proches, forte concentration dans le centre-ville et le noyau urbain et Zone urbaine étendue concentrant au total une population de plus de 10 millions d'habitants.

## 2. La Région parisienne, une autre réalité géographique :

Réduire la région parisienne à l'IdF s'est donné un sens restrictif à la notion de région. L'espace parisien est un espace homogène qui repose sur une réalité géographique et historique donnant une définition plus large de cet espace.

### a. Une région géographique plus vaste : [Le Bassin Parisien.](#)

Géologiquement la région parisienne appartient à l'espace du bassin parisien, un ensemble homogène anciennement occupé par la mer qui y a déposé un ensemble de sédiments qui font des sols de cet espace des sols particulièrement favorables à la production agricole intensive (céréaliculture, oléagineux) en particulier dans les espaces périphériques (doc 8 p 340). Si l'agriculture apparaît comme une activité marginale de l'Île-de-France, les 5 régions voisines qui sont dans son influence demeurent des espaces agricoles dominants dans notre espace nationale.

Identifier les régions voisines sous influence parisienne et les terroirs agricoles :

- **La Picardie** dont les vastes terres agricoles produisent des céréales mais également de la betteraves à sucre.
- **La Haute-Normandie** qui se déploie de chaque côté de la Seine en multiples terroirs où l'on produit aussi bien des céréales (au sud) que du lait et de la viande (au nord)
- **Le Centre** dominé par les vastes domaines agricoles de la Beauce qui s'étend du Sud de l'IdF au Loiret et au Loir-et-Cher.
- **La Bourgogne**, moins dominée par l'influence parisienne hormis le département de l'Yonne, cet espace pratique une agriculture variée (céréaliculture au Nord, élevage et vigne au Sud).
- **La Champagne**, constituée de plusieurs terroirs et en particulier **la Brie** (céréales) **et le champenois** (vin) cet espace est de plus en plus sous influence parisienne tout en conservant son caractère rural. Historiquement l'est parisien appartient à l'espace champenois mais désormais c'est un processus inverse que l'on peut observer.

### **L'aire d'influence et d'extension de l'espace parisien.**

#### **Doc 8 p 340 : Etude de carte :**

Identifier:

- 3 espaces constituant l'IdF.
- les axes majeurs
- les pôles industriels
- les espaces d'expansion de la région.

On voit donc que s'il existe une définition élargie de l'espace parisien. Cette région est en perpétuelle évolution et doit répondre à une question majeure celle d'une centralisation toujours plus forte autour de Paris et d'une région toujours plus vaste.

#### **b. Un axe majeur de développement : La Seine**

Longue de plus de 700 km, la Seine traverse l'espace parisien d'est en ouest. Elle forme avec ses deux grands affluents la Marne et l'Oise un vaste complexe hydrographique aux multiples fonctions :

- Axe de développement urbain et industriel ancien qui fait l'objet dans le cadre du grand Paris d'axe majeur privilégié.
- Réseau de transport fluvial : deuxième voie fluvial après le Rhin en volume de transport (+ de 3 M de t)
- Axe organisationnel de Paris dont le découpage historique repose sur la division par la Seine de 3 espaces (l'Île de la Cité, la rive droite, la rive gauche)

#### **c. Une région-capitale marquée par son passé royal et républicain.**

La Région parisienne est depuis près de mille ans la région-capitale. Son rôle remonte à l'époque royale lors qu'au XI<sup>ème</sup> siècle, le roi Philippe-Auguste fait de la ville le siège de son gouvernement.

En effet, il appartient comme ses successeurs jusqu'au dernier en 1848, à la famille des Capétiens, famille des ducs de Paris dont l'accès au trône conduit inévitablement au choix de Paris comme centre de l'espace politique. Parfois délaissée au profit d'autres cités de l'espace parisien (Versailles, Fontainebleau), Paris est redevenu avec la révolution le siège des Institutions politiques.

Les lois de décentralisation n'ont que peu affecté sa puissance, Paris est même souvent perçue dans les autres régions comme un espace tout puissant et donc trop puissant.

#### **Séance n°3 :**

### **II. Une « ville-monde » et « une région puissante ».**

#### **1. Une région dynamique :**

**Dossier documentaire :**

**Documents 1 à 6 p 338-339 :**

Utilisez les documents pour mettre en évidence les critères :

- qui font de l'espace parisien un espace économique puissant.
- qui font de Paris une ville au rayonnement culturel mondiale.

**Puissance économique :**

- Appartenance à la Dorsale Européenne,
- 1ère région économique de France (28% PIB) et d'Europe (500 milliards de PIB)
- Concentration des capitaux étrangers (2ème région mondiale pour les IDE et le choix d'implantation de sièges sociaux d'entreprises étrangères).
- Région industrielle dynamique, jusqu'en 2005, c'est l'une des rares régions françaises à avoir créé des emplois industriels alors que globalement la France se désindustrialise.
- Espace européen majeur pour la R et D, environ 40% des chercheurs français et 20% des dépenses européennes de R et D, secteur de haute technologie (CEA à Saclay, Aérospatiale Sud Parisien). La région Versailles -Créteil apparaît comme un haut lieu de la R et D.

### Un Rayonnement culturel mondial :

- une des capitales mondiales de la culture « ville Lumière » (foyer artistique, patrimoine culturel, galerie, mode)
- concentration des emplois culturels (45 % de l'ensemble français). Paris « ville-musée », ville universitaire, production intellectuelle (secteur de l'édition)
- **Ville touristique**, elle partage avec N-Y le titre de ville la plus visitée du monde. Paris est un espace aéroportuaire majeur qui accueille plus de 100 000 000 de passagers chaque année; C'est le second hub européens derrière Londres.

## 2. Quelle place en Europe ?

### a. Paris et la mégalopole.

Les différentes représentations de l'espace mégapolitain européen qu'on qualifie parfois de Dorsale Européenne ne donnent pas toute la même réponse quant à l'appartenance de Paris à cet espace géographique et donc quant à sa place dans l'UE (centre ou périphérie).

[L'étude de différentes cartes](#) permettent de réfléchir sur le sens de l'expression « dorsale européenne » et sur l'intégration de l'espace parisien dans le cadre de l'Europe.

### b. La région parisienne, un espace sans rival européen ?

Si Paris est plus ou moins intégrée à la Mégalopole, sa place de grande région économique et de centre actif de l'UE ne peut être remise en question. L'étude comparée avec les autres régions définies par le système NUTS 2 est éclairant :

- [IdF = 1ère région économique de l'UE, avec plus de 500 milliards de PIB en 2007 \(brut ou SPA\)](#)
- [IdF = 1er espace touristique \(visiteurs, capacité d'hébergement, tourisme d'affaires...\)](#)
- [IdF = 1er espace européen de R et D.](#)
- IdF = un des 1ers centres des réseaux de transport (succès du [TGV français a conduit au développement d'un réseau européen](#) adoptant le standard et le matériel français ; [réseaux autoroutiers](#) qui fait de la France et de l'espace parisien un nœud de communication (hubs) et favorise le développement des activités de logistique mais aussi le choix de l'espace parisien par les entreprises internationales pour s'implanter.

**Conclusion :** La région parisienne est donc un espace à plusieurs niveaux en perpétuelle évolution. Sa puissance en France et sa place en Europe explique pourquoi son développement est une préoccupation majeure de l'Etat. En effet, il existe un secrétariat d'état au développement de la région capitale (ministère dirigé par Christian Blanc).

Ce « grand pari de l'agglomération capitale » a donné lieu à dix études de cabinets d'architecture et d'urbanisme et a débouché sur plusieurs voies de développement dans les domaines des transports et de l'extension de l'agglomération:

- Construction de 130km de métro supplémentaire,
- Développement du transport fluvial et de l'axe « Seine Aval : Paris-Le Havre »
- Développement des constructions HQE;
- Résoudre le problème de la saturation des transports en IdF (transports alternatifs pour les passagers, « ferroutage » pour les marchandises, déplacement du réseau de transport européen hors de l'espace parisien).